

CHAMBÉ EN LUTTE

Numéro 8
www.chambéenlutte.lautre.net

17 décembre 2010

Bulletin d'information du Collectif Chambérien Unitaire Interpro et Citoyen

CA S'EST PASSÉ...

Du 1/12 au 4/12

Blocage écologique de l'économie par le collectif au moyen de 55 cm de neige.



Vendredi 10/12

Soupe de résistance aux Eléphants.

Mardi matin 14/12

Diff de tracts du collectif aux ronds-points avec contrôle d'identité par la police particulièrement ridicule, mais symptomatique d'une recherche de provocation et d'intimidation sur les militants chambériens.

Mardi après-midi 14/12

Présence du collectif sur le marché de Noël pour un appel à Solidarité avec le LKP de Guadeloupe.

ET CA VA SE PASSER...

Samedi 18/12

1/2 Journée de réflexion sur l'avenir du collectif (salle Jean Duclos, le Biollay, 14h).

La semaine prochaine

AG lundi 12h30 et mercredi 18h30, maison des associations.

Quelques sites d'informations alternatives de la région :

www.lavoixdesallobroges.org/
tvnetcitoyenne.com/
<http://rebellyon.info/>
<http://grenoble.indymedia.org/>
www.librinfo74.fr

Contact :

Abonnez-vous à la liste de diffusion en envoyant un mail à nycollin_co@yahoo.fr

Retrouvez-nous sur le blog et le forum de Chambé en lutte :

www.chambéenlutte.lautre.net

www.chambéenlutte.lautre.net/forum

Et sur le site de la coordination nationale : www.onnelacherien.org

DE NANTES À CHAMBÉRY

LA LUTTE, LA LUTTE...



APPEL DE LA SECONDE RENCONTRE HEXAGONALE DES AG INTERPRO :

Le fait que la loi sur la réforme des retraites est promulguée ne change rien à son caractère injuste, et ne donne pas légitimité à une réforme rejetée par la majorité de la population.

La grève générale, seule à même d'inverser le rapport de forces, n'a pas eu lieu, mais la volonté de résistance ne s'est pas éteinte.

Cette résistance s'inscrit dans une perspective de lutte plus large et plus globale contre une politique et un système inégalitaire.

Nous sommes conscients que cette lutte revêt une dimension internationale et que la solidarité est notre force.

Des assemblées générales interprofessionnelles, des intersyndicales locales ouvertes, des collectifs de lutte, etc. ont, dans des dizaines de localités, permis de

soutenu par

s'organiser, ensemble, à la base, syndiqués et non syndiqués, travailleurs, chômeurs et étudiants, des lycéens aux retraités. C'est un acquis important de la lutte. Et si la notion d'assemblée générale appartient aux moments de lutte et de grève, il est primordial que les liens tissés se maintiennent et que, parfois sous d'autres formes, les espaces créés localement se prolongent.

Ce 27 novembre, les délégués de 23 AGs interpro et autres collectifs de lutte, réunis à Nantes, appellent :

- À se saisir du mardi 14 décembre, où la grève générale est annoncée en Guadeloupe, pour une journée d'action.

- À une nouvelle journée d'action à définir le samedi 15 janvier 2011.

C'est le Collectif Unitaire Interpro et Citoyen de Chambéry qui accueillera, le 22 janvier 2011, la troisième rencontre hexagonale.

CE QUI NOUS GAV CHEZ EUX

CET ÉTÉ, LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL A DÉCLARÉ LA GARDE À VUE À LA FRANÇAISE "INCONSTITUTIONNELLE", SANCTIONNANT NOTAMMENT UNE BANALISATION DU DISPOSITIF. MICHÈLE ALLIOT-MARIE, MINISTRE DE LA JUSTICE, A JUSQU'À L'ÉTÉ PROCHAIN POUR REVOIR SA COPIE D'UNE RÉFORME AMORCÉE AU DÉBUT DE L'ANNÉE.

La garde à vue, ou GAV, c'est rarement un bon souvenir pour ceux qui sont passés par cette privation de liberté. Qu'on y passe la nuit dans une cellule insalubre, à dormir à même le béton, entre graffitis de croix gammées et cris de colère des plus vaillants, ou bien volontairement baladé entre différents bureaux pour y subir des interrogatoires parfois violents, la GAV est devenue une sorte de punition, de petite peine de prison avant tout jugement.

Cette mesure reste extrêmement floue : en théorie, elle devrait servir à la recherche des auteurs d'infraction ou à la prévention des atteintes à l'ordre public, mais dans les faits elle constitue souvent le socle du dossier juridique de la personne mise en cause.

La GAV se modifie au fil des années. Au départ, elle était la chasse gardée des officiers de police judiciaire, ce qui a contribué à ce que les policiers la considèrent comme un pouvoir absolu dont ils étaient maîtres. La donne change en 1993, où le gardé à vue a pu obtenir quelques droits comme prévenir son employeur ou un membre de son entourage (parents, époux...), demander à être examiné par un médecin, et avoir un entretien avec un avocat.

Mais surtout, son recours a été systématisé. Aujourd'hui, vous pouvez vous retrouver

en GAV pour tout et n'importe quoi, parce que vous êtes pauvre, militant, punk ou encore parce que vous avez un opinel dans votre sac, pour peu que l'agent de police qui vous accoste soit mal luné. Et surtout parce que ça fait du chiffre...

Mais voilà, le système est pointé du doigt : il va falloir réduire le nombre de GAV, et le mot d'ordre a déjà commencé de passer depuis un an (ce qui prouve, au passage, que les policiers disposent d'une marge de manoeuvre qu'ils poussaient à fond jusque là). La réforme, elle, est en route depuis bientôt un an.



Alors, qu'est-ce qui va changer ? Rien n'est sûr, car les propositions se heurtent à des difficultés organisationnelles ou des tactiques de contournement.

La présence souhaitée d'un avocat tout au long de la GAV serait une bonne avancée, mais elle est déjà mise en cause en raison des difficultés liées à l'organisation de cette présence dans un commissariat et de son coût budgétaire.

Les limitations de l'usage de la GAV aux délits correspondant à une peine de plus d'un an d'emprisonnement font bonne figure, sachant que la quasi-totalité des délits rentre dans ce cas.

Le plus drôle (ou effrayant !) est l'introduction de «l'audition libre», une mesure qui permet de garder une personne à volonté «le temps nécessaire à son audition», sous réserve de son consentement. Quand on apprécie la notion de consentement face à la police, ça fait peur.

Pour exemple, on peut rappeler la mesure similaire appliquée à l'enquête préliminaire dans l'affaire Bettencourt, où "avec son consentement", les policiers avaient débarqué après minuit au domicile de l'ex-comptable de la milliardaire pour l'interroger et la soumettre à pression.

En bref, il s'agit d'introduire dans la réforme la possibilité de contourner ses points les plus gênants, en l'occurrence créer une GAV "freestyle", vierge de toutes les avancées de la défense obtenues jusque là.

Point positif pour ce jeudi 15 Décembre : la cour de cassation a admis que le procureur (actuellement en charge de la GAV), n'était ni indépendant, ni impartial (on le sait depuis longtemps, le procureur est une personne à la botte du ministre de la justice, et donc du gouvernement). Le sénat a donc tenu compte de cet avis pour modifier le projet de loi cet après-midi. En même temps, les avocats ont mené une grève des audiences dans de nombreuses villes, pour dénoncer les "lacunes" de la réforme de la garde à vue.

Ce qui nous GAV chez eux, c'est cette faculté qu'a la répression de donner l'impression de céder du terrain, tout en se durcissant inexorablement. Tiens, ça ne vous rappelle pas quelque chose ? C'est un peu le modèle de dialogue social de notre chère Vème république, non ?

Des nouvelles de Damien

A Caen, le 8 décembre, c'est un camarade de Chambérien du GANVA (Groupe d'Actions Non-violentes Antinucléaires) qui est passé devant la justice avec 6 autres personnes pour entraves à la circulation ferroviaire, et, pour certains, le fait de s'être enchaînés sur les voies.

La défense des prévenus s'est axée sur la lutte contre le nucléaire d'un point de vue global, sur la dangerosité de ce dernier et sur la légitimité de la désobéissance civile. Le parquet demande 2 mois de prison avec sursis et de 2000 à 3000 euros d'amende à chacun des inculpés ; notre camarade chambérien est le plus visé (3 mois avec sursis) pour avoir refusé de donner ses empreintes digitales à des fins de fichage.

La SNCF, elle, demande 40000 euros de dommages et intérêts. Enfin, le géant du nucléaire AREVA demande 1 euro symbolique par personne, pour "nuisance à l'i-

mage"; l'action du GANVA serait "anxiogène", comme si le nucléaire était sans danger ! Verdict le 26 Janvier.

A noter que certains des inculpés ont porté plainte pour les brûlures et blessures graves aux mains, faites par des CRS brutaux, opérant cachés derrière une bache pour empêcher les témoins et journalistes présents de voir ce qui se passait. La plainte a été classée sans suite la veille du procès par la procureur, pour qui cela relève des suites "normales" de l'affaire... Les inculpés ne se laissent pas faire, la CNDS (Commission Nationale de Déontologie de la Sécurité) a été saisie.

Ce procès a fait parler de lui, suscitant la réaction de l'eurodéputée Hélène Flautre. Cette dernière pose la question :

L'action du GANVA n'est-elle pas appropriée face à l'opacité du système nucléaire ?

CA S'EST PASSÉ AUSSI...

CONCERT DU GUIC



Super ambiance à la Cité des Arts à Chambéry le vendredi 3/12, la salle "La Soute" noire de monde pour le concert du collectif.

Sur scène au fond, l'incontournable **Orchidée d'Hawaï** qui fait suite aux très remarquables **Moonwaker**. Auparavant, la soupe avait "des zaricots pas salés" et un goût de Louisiane grâce à **Advien'Quepeux**.

Toutes les excuses du collectif au groupe **Sissi Lucheni** qui n'a pas pu jouer, mais à qui nous proposerons d'être programmé lors d'un autre événement musical.